RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20250606 portant délégation de pouvoirs de la Présidente du CNOUS à monsieur Olivier PERROT

Publié le 6 juin 2025, Mis à jour le 6 juin 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 février 2020 portant mutation de monsieur Olivier Perrot, du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
Vu la décision du 25 janvier 2022 portant nomination de monsieur Olivier Perrot en qualité de Responsable des systèmes d'information (RSSI),

DÉCIDE,

Article Unique

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur Olivier Perrot, pour déposer plainte au nom du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, dans le cadre de l'attaques de l'attaque Cyber survenue entre le 17 et le 18 mai 2025.

Fait à Vanves,

Le 6 juin 2025

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND